



PRÉFET DE LA RÉGION
NORD - PAS-DE-CALAIS

Lille, le 26 mai 2014

Communiqué de presse

BASSIN LAITIER NORD – PICARDIE : CAMPAGNE 2014-2015 QUOTAS LAITIERS SUPPLÉMENTAIRES POUR LES JEUNES AGRICULTEURS



La conférence du bassin laitier Nord – Picardie a entériné le 30 avril 2014, l'**augmentation des volumes de quotas attribués à titre gratuit aux récents installés** pour la campagne 2014-2015. Le forfait, qui s'élevait jusque-là à une attribution de 60 000 litres, passera à un volume de 90 000 à 100 000 litres selon les disponibilités.

Cette augmentation permettra de conforter la dynamique de renouvellement des générations dans le secteur laitier.

Cette augmentation a été décidée dans un contexte d'arrêt progressif de la hausse du quota national prévu dans le cadre européen. Compte tenu de la réduction des quotas gratuits alloués aux bassins de production Nord – Picardie, les attributions à l'ensemble des producteurs demandeurs du bassin se seraient montées à moins de 2 000 litres par unité travail annuelle (UTA). Ce constat a conduit les représentants de la conférence du bassin à réserver l'attribution aux seuls producteurs récemment installés.

Afin de limiter les écarts avec les producteurs ayant bénéficié d'attributions de ce type lors des 3 campagnes précédentes, ceux-ci pourront également se voir attribuer un volume leur permettant d'atteindre une attribution cumulée de 75 000 à 80 000 litres.

Les producteurs intéressés devront en faire la demande via le formulaire prévu à cet effet qui sera mis à disposition des producteurs d'ici le mois de juillet 2014, sur le site de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) Nord – Pas-de-Calais : <http://draaf.nord-pas-de-calais.agriculture.gouv.fr>

La période 2014-2015 sera la dernière campagne laitière gérée sous le régime des quotas laitiers. Cette 4^e campagne est toujours déclinée à l'échelle du bassin laitier qui regroupe les départements du Nord, du Pas-de-Calais, l'Aisne, la Somme, l'Oise et les Ardennes.

Ces 4 campagnes de la période de transition auront permis d'attribuer **180 millions de litres** à titre gratuit aux producteurs du bassin.